



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MAI 2023

Le 30 mai 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL, Rémy PONTY

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Marie-Claude BEAUFILS À Jean Pierre MOURIER, Elisabeth BIDEAUX À Christian LETEURTRE, Charles LENOIR À Patrick CALLAIS, Karine CHERON À Rachel FOUCART,

### **Absent(s) :**

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur William GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **ADHESION A LA CONVENTION PACTE (PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE) AVEC LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE - CM/23/079**

La Métropole Rouen-Normandie, initiatrice de la COP 21 locale, a fédéré un certain nombre de communes membres afin d'agir pour le climat. La ville du Trait s'engage dans cette COP21 dès 2018, puis par la mise à jour de ses engagements en 2020 pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables. Elle poursuit son engagement de façon durable en s'inscrivant dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique en 2019.

La Métropole Rouen Normandie, dans le prolongement de cette COP21 et afin de renforcer ses dispositifs d'éducation à l'environnement, adopte, lors du Conseil Métropolitain en date du 16 décembre 2019, le Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique (PACTE).

Cette convention cadre de partenariat avec les communes permettra de définir un programme d'actions d'éducation à l'environnement et de mobilisation des citoyens dans la transition écologique conjointement avec la MRN, par une prise en charge financière d'animations, de mise à disposition de matériels pédagogiques ainsi que de la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement par le biais notamment de « mon p'tit atelier COP 21 ».

L'adaptation aux effets du dérèglement climatique nécessite un accompagnement efficace de la population. En complément des compétences internes à la collectivité, la Métropole Rouen Normandie dispose d'outils et de réseaux spécialisés destinés à l'accompagnement et la sensibilisation des populations sur différentes thématiques environnementales (gestion de l'eau, réduction des déchets, mobilité douce, alimentation durable, etc...).

Ces outils peuvent être mis à disposition de la collectivité dans le cadre d'événements thématiques, sous réserve d'être signataire de ce PACTE.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention PACTE avec la Métropole Rouen Normandie.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU l'avis émis par la commission Politique financière et marges de manœuvre du 17 mai 2023,

VU l'avis émis par la commission Attractivité et Transition Écologique lors de sa réunion en date du 11 mai 2023,

**CONSIDERANT** l'implication de la Ville de Le Trait dans la COI

**CONSIDERANT** l'engagement de la ville dans sa labellisation Territoire Engagé Transition Écologique 2\*.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention PACTE avec la Métropole Rouen-Normandie,

**DESIGNE** Monsieur Sébastien MALICET comme référent technique et Monsieur William GUILLARD comme référent élu.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 31 mai 2023

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**

